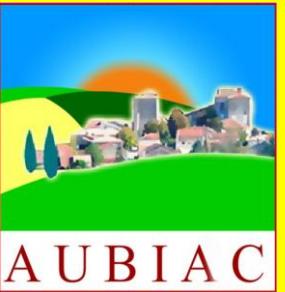


AUBIAC



Bulletin Municipal

JUIN 2025

Mairie : 05 53 67 85 52 Courriel : commune.aubiac@collectivite47.fr

Ouverture au public Mairie et Agence Postale Communale : Lundi de 15h à 18h - Mardi, Mercredi, Jeudi de 10 h à 13h, Vendredi de 14h à 17h. En dehors de ces horaires, merci de prendre RDV

Responsable de la Publication : Jean Marc Causse - Photos et mise en page : Commission Communication



Photos : Fabrice MARRAUD

INFORMATIONS

ETAT CIVIL

NAISSANCES HORS COMMUNE :

03/04/2025 : Naël, René GRITTI

1 naissance durant la période mais pas d'autorisation pour une parution dans la presse.

MARIAGES :

Pas de mariage sur la période

DÉCÈS :

08/01/2025 : SIMON veuve PINELLO Marie (née à AUBIAC)

24/01/2025 : TÉDO-LANAU veuve LANGLADE Marie-Jeanne (née à AUBIAC)

03/02/2025 : LE MENN épouse FAIVRE Simone

13/04/2025 : ROSIÉ veuve GRAU Anne-Marie

24/04/2025 : DELSERIES Robert

AGENDA D'ETE

12 juillet 2025

11 H : Inauguration des abords du complexe sportif

Soirée : Fête des aubiacaïs à l'occasion de la fête nationale (voir flyer ci-joint)

*Contact : Stéphane SCHMITTLIN
06. 27. 77. 18. 09.*

AGENTS TERRITORIAUX

Janvier 2025 : Départ à la retraite d'**Annie RAMON**, notre Directrice Générale des Services, en présence de M. le Maire et de quelques élus (*photo ci-dessous*).

Annabelle MURIEL-FENELON, présente depuis plusieurs semaines, lui succède.



Nathalie REYSSET, adjoint administratif en remplacement de Patricia MUNICO et de Laetitia TARZARIOL sur l'accueil, état civil, comptabilité, urbanisme, agence postale.

Présente depuis le 02 avril 2025, son contrat se terminera le 31 août 2025.



C'est le 31 mars 2025 qu'**Eric BIERNÈS** a fait valoir ses droits à la retraite après 13 années au service de notre commune en tant qu'agent technique (2012-2025).

Sébastien DOS SANTOS lui succède (ci-contre).





Le MOT du MAIRE



Chères Aubiacaises,

Chers Aubiacais,

Malgré les contraintes budgétaires, une situation économique complexe, des obligations techniques, administratives et juridiques toujours plus contraignantes, nos investissements pour améliorer la vie municipale se poursuivent et cela il est bon de le rappeler sans augmenter pour la septième année consécutive les impôts communaux.

Tout ce travail est reconnu et mis à l'honneur. Notre commune occupe une position des plus honorable dans le classement au **palmarès 2025 des villes et villages où il fait bon vivre**.

Au niveau national, Aubiac se classe 3 668 sur 34 795 communes et parmi les communes de 500 à 2 000 habitants nous sommes 560 -ème sur 1 107 communes.

Au niveau départemental, notre commune est classée 21 -ème sur 319 communes et parmi les communes de 500 à 2 000 habitants nous sommes 2 -ème sur 109 communes.

Ceci est le résultat d'une gestion rigoureuse du budget de fonctionnement, de la recherche permanente d'aides et de subventions pour nos investissements, et aussi grâce à la disponibilité, du professionnalisme et du sens du service public du personnel municipal et de vos élus.

C'est également le reflet de l'engagement des bénévoles de nos 18 associations aubiacaises qui apportent chacune dans leur domaine et parfois ensemble, ce lien indispensable à l'animation de notre village de caractère et participent au bien vivre ensemble.

A chacun, recevez toute ma reconnaissance.

Comme évoqué lors des vœux de la municipalité du 12 janvier 2025, je tiens à confirmer ma décision de ne pas me représenter à ma réélection en tant que Maire de la commune d'Aubiac. Toutefois, je maintiens ma disponibilité à l'équipe sortante qui sera conduite par mon premier adjoint Daniel Gonano, auquel j'apporte tout mon soutien.

C'est une équipe travailleuse, expérimentée, connaissant parfaitement les dossiers et le fonctionnement d'une municipalité. Je peux témoigner de leur motivation, de leur disponibilité et de leur engagement.

Chères Aubiacaises, chers Aubiacais, lors du prochain bulletin municipal de décembre je ne manquerai pas de vous retémoigner toute ma gratitude pour votre confiance et votre soutien tout au long de ces trois mandats successifs de Maire de notre magnifique commune d'Aubiac.

Comme chaque année à la même période nous sommes de plus en plus nombreux à participer à la fête des voisins. C'est une excellente initiative à encourager. Je vous l'assure, vos voisins méritent d'être connus.

A la veille de cette période estivale, je vous souhaite de profiter de cette magnifique saison propice aux activités extérieures dans le respect de chacun, pour le bien-être de tous.

Votre bien dévoué, Jean Marc Causse

Le samedi 12 juillet 2025, nous commémorons à notre habitude la fête nationale à travers la Fête des Aubiacais

Cette journée débutera dès 11h00 par l'inauguration de la zone nature, sports, loisirs, détente

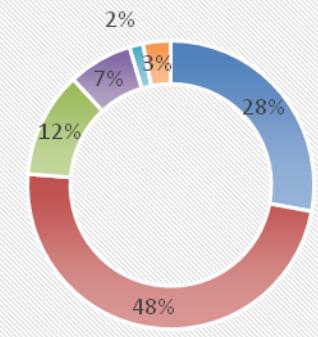
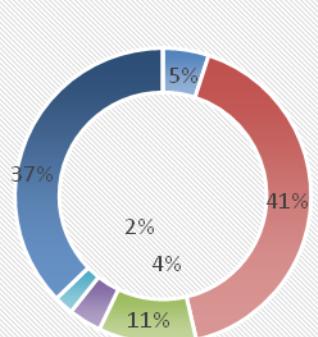
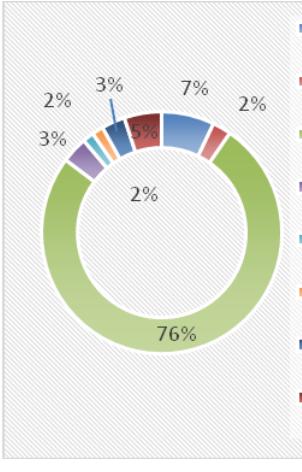
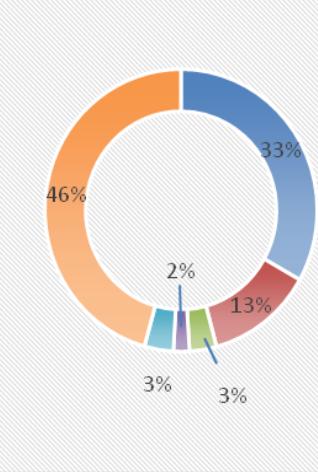
**La soirée sera organisée par l'Association de jumelage et la mairie
Apéritif, repas, feux d'artifice municipal, soirée dansante.**

Pour toute information, merci de prendre contact avec Stéphane SCHMITTLIN 06.27.77.18.09

Je vous invite à consulter nos actualités en vous abonnant à l'application gratuite **Panneau pocket** et à **Ville d'Aubiac-47** sur **Facebook** qui regroupent l'ensemble des informations essentielles sur la vie de votre commune.

Les Finances Communales

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
	Charges à caractère général(011)	Produit des services, occup. DP, cantine, périscolaire (70) 66 413,29 €
	Personnel et assimilés (012)	Impôts et taxes (73) 548 463,70 €
	Gestion courante, élus, subventions versées (65)	Dotations, subventions (74) 141 872,22 €
	Dotations atténuation de produits (014)	Gestion courante (75) 47 583,09 €
	Charges financières, emprunt (66)	Remboursement IJ personnel (013). 28 243,06 €
	Opération d'ordre	Produits exceptionnels remb. Assur. Pers. (76 et 77) 30,46 €
		002 Excédent de fonctionnement reporté (2023) 493 190,92 €
		Reprise sur investissements, dépréciations actif (78) 131,67 €
	TOTAL 764 344,12 €	TOTAL 1 325 928,41 €
	 <ul style="list-style-type: none"> ■ Charges à caractère général(011) ■ Personnel et assimilés (012) ■ Gestion courante, élus, subventions versées (65) ■ Dotations atténuation de produits (014) ■ Charges financières, emprunt (66) ■ Opération d'ordre 	 <ul style="list-style-type: none"> ■ Produit des services, occup. DP, cantine, périscolaire (70) ■ Impôts et taxes (73) ■ Dotations, subventions (74) ■ Gestion courante (75) ■ Remboursement IJ personnel (013). ■ Produits exceptionnels remb. Assur. Pers. (76 et 77) ■ 002 Excédent de fonctionnement reporté (2023) ■ Reprise sur investissements, dépréciations actif (78)
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
	Immobilisations incorporelles hors opération (20)	Subventions d'investissement reçues (13) 233 187,63 €
	Dotations, fonds divers et réserves (10)	Dotations, fonds divers et réserves (10) 88 699,83 €
	Immobilisations corporelles hors opération (21)	Comptabilité distincte rattachée (45) 22 404,72 €
	Subventions d'équipements versées (204)	Opérations patrimoniales (041) (article 238) 13 208,00 €
	Immobilisations en cours (23) (article 238 provisoire)	Opérations d'ordre (040) 24 122,11 €
	Opérations patrimoniales (041) (article 212)	Emprunts et dettes assimilés (16) 320 700,00 €
	Emprunts et dettes assimilés	
	Déficit d'investissement reporté (2023)	
	TOTAL 875 590,26 €	TOTAL 702 322,29 €
	 <ul style="list-style-type: none"> ■ Immobilisations incorporelles hors opération (20) ■ Dotations, fonds divers et réserves (10) ■ Immobilisations corporelles hors opération (21) ■ Subventions d'équipements versées (204) ■ Immobilisations en cours (23) (article 238 provisoire) ■ Opérations patrimoniales (041) (article 212) ■ Emprunts et dettes assimilés ■ Déficit d'investissement reporté (2023) 	 <ul style="list-style-type: none"> ■ Subventions d'investissement reçues (13) ■ Dotations, fonds divers et réserves (10) ■ Comptabilité distincte rattachée (45) ■ Opérations patrimoniales (041) (article 238) ■ Opérations d'ordre (040) ■ Emprunts et dettes assimilés (16)

Les Finances Communales

FISCALITE COMMUNALE

(*) suite à la réforme de la fiscalité locale par l'Etat, les communes ne votent plus le taux applicable à la taxe d'habitation à partir de 2020.

(**) depuis le 1er janvier 2023, suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, mais la taxe est toujours due pour les résidences secondaires.

	Taux communaux				
	2025 (**)	2024 (**)	2023 (**)	2022 (*)	2021 (*)
Taxe d'habitation			-	-	-
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	9,55%	9,55%	9,55%		
Foncier bâti	43,75% ←	43,75% ←	43,75% ←	43,75% ←	43,75%
Foncier non bâti	78,36%	78,36%	78,36%	78,36%	78,36%

Depuis 2018 la fiscalité communale n'a pas augmenté

Pour 2022 augmentation des bases par l'Etat > 3%

Pour 2023 augmentation des bases par l'Etat de 7,1%

Pour 2024 augmentation des bases par l'Etat de 3,9%

Pour 2025 prévision d'augmentation des bases de 1,7%

C'est l'Etat qui fixe et gère les bases de calcul

16,42% (part communale inchangée depuis 2018) + 27,33% (part départementale)

BUDGET PRIMITIF 2025

DEPENSES	RECETTES	
Charges à caractère général (011)	270 704,50	Produits des services (70)
Charges de personnel et assimilés (012)	430 500,00	Impôts et taxes (73 sauf 731))
		Fiscalité locale (731)
Atténuations de produits (014)	55 500,00	Dotations (74)
Autres charges gestions courantes (65)	106 900,00	Autres produits gestion courante (75)
Charges financières (emprunt) (66)	18 000,00	Atténuation de charges (013)
Dotations provisions semi-budgétaires (068)	0,00	TOTAL DEPENSES REELLES
TOTAL DEPENSES REELLES	881 604,50	Produits financiers (76 et 77)
Autofinancement virement à la section investissement (023)	170 848,71	Reprises amort., dépréciations
Opérations ordre transf. Entre section (042)	26 777,09	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	197 625,80	Excédent 2024 fonctionnement reporté (002)
TOTAL	1 079 230,30	TOTAL
Immobilisations incorporelles (20 sauf le 204)	32 300,00	Subventions travaux (13)
Subventions d'équipements versées (204)	0,00	Emprunts et dettes assimilées (16)
Immobilisations corporelles hors opérations (21)	1 212 500,00	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENTS
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENTS	1 244 800,00	Dotations (FCTVA, TA...) (10)
Emprunts - Cautions (16)	38 000,00	Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 282 800,00	Emprunts et dettes assimilées (16)
Opérations patrimoniales (041)	16 100,00	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES (réelles)
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 298 900,00	Autofinancement virement de la section fonctionnement (021)
SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	173 267,97	Opérations d'ordre de transferts entre sections (040)
		Opérations patrimoniales (041)
		TOTAL DES RECETTES D'ORDRE
Reste à réaliser N-1 (2024)	117 794,00	Reste à réaliser N-1 (2024)
TOTAL	1 589 961,97	TOTAL

OPERATIONS IMPORTANTES INSCRITES AU BUDGET 2025

Travaux de mise aux normes et de réadaptation de la nouvelle Mairie/Agence Postale Communale

Aménagement du bâtiment communal place de Galard

Etude école de demain

Réaménagement complexe sportif et zone nature, loisirs, détente (tranche 2)

Réhabilitation et entretien logements communaux

Défense incendie

Travaux d'entretien et de sécurisation voirie communale

Restauration/entretien église Sainte Marie (tranche 1)

Jean-Luc CABROL, 3^{ème} adjoint

Citoyenneté

CHANTIER CITOYEN 2025

Du 08 au 12 juillet 2025 aura lieu le dixième chantier citoyen sur la commune d'AUBIAC.

Déjà 10 ans !!!

Un chantier citoyen est un dispositif permettant aux adolescents de mieux appréhender la citoyenneté et favorise leur insertion dans le tissu communal. Le partage des tâches et des loisirs contribue à l'apprentissage du bien vivre ensemble et développe une civilité, une solidarité entre jeunes et adultes.

La mairie d'AUBIAC propose une semaine avec des matinées de travaux collectifs à réaliser (repeindre la classe de la maternelle, entretien des rue du village...) pour la commune et des après-midi de loisirs culturels ou sportifs (initiation escrime, initiation golf, prévention sécurité et addictologie avec la gendarmerie ...).

Comme les deux années précédentes et au regard du succès, nos jeunes participeront à nouveau à l'organisation et au service de la fête des Aubiacais le 12 juillet. Ils mettront en place les tables, feront le service et rangeront en fin de soirée.

Jérémy Travisan (animateur diplômé), Sébastien Dos Santos (nouvel agent technique) et des élus encadreront cette joyeuse jeunesse. Merci à l'ESB pour le prêt du bus. Vive la jeunesse AUBIACAISE

Daniel GONANO, 1^{er} adjoint en charge de la jeunesse.

COMMÉMORATION 8 mai

Comme il est maintenant acté à Aubiac, la commémoration du 8 mai s'est déroulée, en période scolaire, le 6 mai à 15h30. Cette façon de procéder permet d'accompagner nos élèves dans leur devoir de mémoire. Cette année, nous fêtons les 80 ans de la fin de la Seconde Guerre mondiale.

En effet, tout un travail est fait en amont par les enseignants pour les sensibiliser à l'histoire et leur apprendre la MARSEILLAISE. C'est notre rôle, à nous adultes, d'accompagner, de guider nos jeunes dans ce devoir de mémoire.

En cette période très incertaine et très perturbée, où la liberté, l'égalité et la fraternité sont grandement menacées, le devoir de mémoire prend tout son sens et est indispensable !

J'ai eu l'honneur et la chance d'officier pour cette cérémonie.

Je remercie vivement toutes les personnes qui ont participé à cette belle cérémonie : une partie du conseil municipal, Mme la conseillère départementale Françoise Laurent, un représentant de la gendarmerie de Laplume, l'adjudant-chef Freddy chef du recrutement des forces armées d'Agen, les représentants et les portes drapeaux de différentes associations d'anciens combattants (FNACA, Ordre national du mérite, Rawa-ruska), les représentants d'associations aubiacaises et bien sûr, nos 68 élèves et leurs enseignants.

Pour nous accompagner en musique, l'association Anacrouse Amac était présente comme à chaque fois maintenant. Nous avons eu l'agréable surprise d'avoir parmi nous, notre ancien porte drapeau, M Mandile et son épouse.

Cette cérémonie, chargée d'histoire et d'espoir, s'est clôturée, dans la cour de l'école, par l'habituel verre de l'amitié offert par la municipalité.

Vive la France et vive Aubiac !

**Daniel
GONANO,
1^{er} adjoint**



CIVISME



RAPPEL

-Arrêté municipal N° - 201764166.1
PRESCRIVANT LA LUTTE CONTRE LES
BRUITS DE VOISINAGE

Article 1 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc... ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19 h30 ; les samedis que de 9h à 12h et de 15h à 19h ; les dimanches et jours fériés que de 10h à 12h.

Voirie- Sécurité

Sécurité routière et entretien des abords

Comme indiqué dans le précédent bulletin municipal, des comptages routiers ont été installés à différents endroits sur la commune. Les résultats montrent que les vitesses relevées sont excessives : à titre d'exemple un véhicule a été enregistré à plus de 120Km/h au niveau de l'écluse de la route de Ségougnac alors que la vitesse autorisée à cet endroit est de 30Km/h.

De nombreux riverains s'en plaignent. C'est pour cela que nous avons demandé au préfet de faire intervenir la gendarmerie afin de réaliser des contrôles de vitesse.

En 2024, la gendarmerie a passé 184 heures sur la commune pour la sécurité routière et a relevé 37 infractions dont 2 pour stupéfiants ou alcool. Quatre accidents de la circulation ont eu lieu sur la commune en 2024.

Deux ralentisseurs type coussins Berlinois ont été mis en place sur la route de Hartanès afin de faire ralentir la circulation. Leurs positionnements sont effectués en fonction de la réglementation (visibilité).

En ce début d'année nous avons réalisé le curage des fossés sur les routes de Ségougnac, D'Hartanès, des Moulins ainsi que route de Gaugelin. Ces travaux permettent un bon écoulement des eaux par temps de pluie, ils ne peuvent être efficaces que si les buses d'accès aux propriétés sont parfaitement dégagées. Malheureusement bon nombre sont obturés et de ce fait empêchent le bon l'écoulement des eaux pluviales. Il est du devoir des propriétaires de les entretenir. Certains propriétaires mettent des grilles à l'entrée des buses, cette action provoque trop souvent un frein, voire un barrage aux eaux pluviales, ce qui engendre un débordement sur la chaussée accompagné de terre et de gravas (très dangereux pour la circulation).

Les services de l'agglomération ont réalisé le premier passage des épareuses sur la commune au mois de mai. Ce premier passage consiste à broyer l'herbe au niveau des accotements ainsi que celle des talus dans les virages pour une meilleure visibilité. Deux autres passages sont prévus, un courant de l'été et l'autre à l'automne.

Jean-Jacques HUGUET, commission voirie



De gauche à droite : 2 buses bouchées, ralentisseur d'Hartanès. Ci-dessous à gauche : curage des fossés



Ci contre à gauche :

Renouvellement de l'éclairage public du lotissement communal de Béret par des candélabres solaires.

École

L'année scolaire 2024-2025 s'achève et l'année scolaire s'est bien déroulée.

Les effectifs seront stables pour la rentrée prochaine : 88 enfants seront à l'école d'Aubiac. **La quatrième classe est maintenue.** Notre travail en tant qu'élus est de tout faire pour maintenir ces effectifs et donc notre école. L'aboutissement d'un lotissement secteur Rouats et de projets de constructions privés nous permet d'être beaucoup plus sereins sur le maintien des 4 classes à minima.



Comme convenu, je vous tiens informés de l'avancée du projet « école de demain ». L'équipe municipale et plus particulièrement Isabelle FILLOL et moi-même, travaillons sur le montage du dossier pour recruter un maître d'œuvre. Une fois le recrutement effectué, nous partirons à la recherche de financements. Le but étant que l'ensemble du dossier soit prêt pour 2026. La nouvelle équipe qui sera en place à partir de mars 2026 aura le choix de continuer ou non ce projet très important pour l'avenir de nos enfants et de notre belle commune.

Territoire énergie 47, présidé par notre maire Jean-Marc CAUSSE, propose aux écoles du département une animation gratuite sur le thème de l'énergie pour les classes de CE2, CM1 et CM2. L'objectif est d'expliquer que l'énergie est partout, elle est importante et il faut y faire attention. Les enfants qui seront les adultes de demain sont aussi les meilleurs ambassadeurs pour en parler avec leur entourage.

L'animation interactive présente des vidéos, des jeux et des expériences pour comprendre aussi bien les mécanismes que les enjeux de l'énergie et du climat. Les comportements de vie peuvent ainsi être adaptés, en conscience et connaissance.

C'est dans ce cadre-là, le 20 mars, que la classe des CM1 et CM2 a accueilli le président et l'équipe de Territoire énergie 47.

Depuis 2022, les tarifs de la cantine et du périscolaire n'ont pas été touchés. Nous subissons tous l'augmentation des prix des denrées alimentaires et des énergies. C'est pour cela que le conseil municipal a pris la décision, à l'unanimité, d'augmenter les tarifs de la cantine et du périscolaire, afin de maintenir la qualité des repas.

Pour information, la commune participe à la hauteur de 50 % sur le coût de la cantine et du périscolaire.

Nous profitons de la période estivale pour « donner un coup de peinture » dans la classe de la maternelle. L'équipe technique sera aidée par les jeunes du chantier citoyen.

La rentrée prochaine verra la mise en place d'un conseil municipal des jeunes en collaboration avec les enseignants.

Restant à votre disposition, je vous souhaite de bonnes vacances à toutes et à tous.

Daniel GONANO, 1^{er} adjoint en charge des affaires scolaires

Urbanisme et Projets

URBANISME

Le conseil municipal, réuni le 21 février 2025, a décidé, à l'unanimité, de maintenir la majorité des terrains actuellement constructibles, à l'exception de la fin de la route de Ségougnac, qui serait zonée en U fermé, à la demande de l'Agglomération. Ce zonage interdit temporairement toute construction nouvelle d'habitat, mais permet toutefois la réalisation de piscine, abri de jardin...

Et, à l'occasion d'une future révision du PLUi, elle pourrait potentiellement être réouverte à l'urbanisation, ce qui ne pourrait être le cas si elle avait été zonée en agricole.

Le PLUi devrait être arrêté début juillet, et approuvé en décembre 2025 ou janvier 2026. Entre temps, une enquête publique aura lieu, en présence d'un commissaire enquêteur compétent en la matière, à qui vous pourrez faire part de toutes vos remarques. Alors soyez vigilants et guettez les dates des permanences.

ZONE NATURE DETENTE

Vous avez tous vu ce magnifique parking enherbé de 49 places que les habitants des communes voisines nous envient...nous avons finalisé en posant les panneaux signalétiques et des potelets, empêchant le stationnement dans l'herbe et le risque d'enlisement (surtout la nuit, quand il est difficile de faire la différence entre des places de parking alvéolées enherbées et l'herbe naturelle !).

Des luminaires photovoltaïques seront prochainement installés.

De l'autre côté du chemin de Samazan, du côté des salles, vous avez certainement aperçus des travaux, quasi terminés au moment de cette publication. 19 places de parking supplémentaires, en alvéolaires enherbées, ont été rajoutées. 2 places sont dédiées aux recharges de véhicules électriques, et 2 pour des véhicules de personnes à mobilité réduite.

Des fossés ont été reprofilés, permettant l'assainissement des terres, le long des saules pleureurs.

Des conteneurs à déchets, semi-enterrés, ont été installés, évitant ainsi les nombreux bacs roulants qui auraient été disharmonieux dans le paysage.

Le panneau de basquet a été déplacé à côté du boulodrome et barbecue.

Enfin, des vitres ont été installées à la place des anciennes portes bois à la salle polyvalente, permettant une meilleure isolation ainsi qu'un meilleur aspect architectural de ce bâtiment, bonifié par le remplacement du bardage bois.

Photo ci-dessus : Réunion de travail avec M. le sous préfet du Lot-et-Garonne

NOUVELLE MAIRIE

Les travaux de l'architecte continuent, nous avons désormais une idée du montant des travaux à réaliser ainsi que de l'agencement final de la salle des mariages, des divers bureaux, des archives, du matériel technique ainsi que de l'Agence postale.

Le dépôt du permis de construire devrait se faire dans l'été. Le début des travaux peut s'envisager pour la fin de l'année, sous réserve de la décision d'attribution de subvention.

LOTISSEMENT DE ROUATS

Un dernier propriétaire foncier tarde la signature de l'acte notarié, ce qui a décalé le début des travaux de viabilisation. La situation devrait s'éclaircir prochainement, et un début des travaux est envisageable pour l'automne. Le permis d'aménager, attribué depuis septembre 2024 pour 15 lots, est affiché sur le terrain. La commercialisation des premiers lots devrait pouvoir avoir lieu dès le printemps 2026.

PAPI

La digue du PAPI, dont les travaux ont été conduits sous la maîtrise d'ouvrage de l'Agglo Agen, est achevée depuis fin avril et joue bien son rôle ! En effet, lors des 54 mm de pluie tombés dans la nuit du 19 au 20 mai, la retenue était pleine, et a évité bien des désagréments !

photo ci-dessous



Isabelle FILLOL, 2^{ème} adjointe

Informations citoyennes

Votre Commune s'engage pour le Don de Vie et nous sommes fiers de devenir Ville Ambassadrice du Don d'Organes

Qu'est-ce qu'être une "Ville ambassadrice du don d'organes" ?

Cet engagement fort de notre municipalité, est un acte de solidarité et de santé publique. Cela signifie que notre commune s'engage activement, aux côtés des associations, des professionnels de santé, à promouvoir le don sous toutes ses formes.

Concrètement, notre rôle de ville ambassadrice consistera à :

- **Informier** nos habitants sur les réalités et l'importance du don.
- **Sensibiliser** le plus grand nombre à cette démarche généreuse qui sauve des vies.
- **Favoriser le dialogue** au sein des familles sur ce sujet essentiel.
- **Relayer les messages clés** des organismes de référence comme l'Agence de Biomédecine et l'Établissement Français du Sang (EFS).

Cet engagement est crucial car, malgré une opinion globalement favorable au don en France, le taux d'opposition reste significatif, souvent par manque d'information ou parce que la position du défunt n'était pas connue de ses proches.

En tant que ville ambassadrice, nous souhaitons contribuer à changer cela en encourageant chacun à réfléchir à sa position et à en parler avec sa famille.

En France, toute personne est considérée comme donneuse potentielles d'organes et de tissus après son décès, sauf si elle a exprimé son refus de son vivant. L'expression du refus pouvant prendre plusieurs formes, les médecins se doivent de demander aux familles avant tout prélèvement. C'est pour cela qu'il est important d'en parler avec ses proches. Ensemble, nous pouvons sauver des vies !

Le Don en Chiffres : Une Réalité qui Nous Concerne Tous

Derrière chaque don se cache une histoire de vie sauvée ou transformée.

- **Don d'organes et de tissus :**
 - Tous donneurs, tous receveurs : 1 donneur d'organes c'est en moyenne 3 greffes réalisées. Nous avons donc 3 fois plus de probabilité de recevoir que de donner.
 - En 2024, plus de 6 000 greffes d'organes ont été réalisées en France, permettant de sauver de nombreuses vies.
 - Au 1er janvier 2024, plus de 29 000 patients étaient inscrits sur la liste nationale d'attente pour une greffe d'organes et 852 personnes sont décédées fautes de greffes en 2024.
- **Don du sang :**
 - 1 don de sang peut permettre de sauver jusqu'à 3 vies. (Source : EFS)
 - 10 000 dons de sang sont nécessaires chaque jour en France pour répondre aux besoins des patients.
- **Don de moelle osseuse :**
 - La greffe de moelle osseuse est une indication thérapeutique pour 80 % des pathologies graves du sang. Chaque année, environ 2 000 personnes en France ont besoin d'une greffe de moelle osseuse.
 - La probabilité de trouver un donneur compatible hors de sa fratrie est très faible (1 sur 1 000 000), d'où l'importance d'inscrire le plus de volontaires possibles sur le registre France Greffe de Moelle Osseuses

Votre Rôle est Essentiel

En tant qu'habitants de notre ville, nous souhaiterions vous mettre au cœur de cette démarche.

Pour cela nous organiserons prochainement des actions de sensibilisation afin de vous donner les informations nécessaires pour vous positionner sur le don d'organes et de tissus, et connaître les conditions et lieux de don du sang près de chez vous

Nous vous encourageons à faire connaître votre position à vos proches concernant le don d'organes et de tissus.

Votre engagement, même minime, peut faire une immense différence.

Ensemble, faisons de notre ville une véritable ambassadrice de la générosité et de la solidarité par le don.



EXPRESSION LIBRE

Code Général des Collectivités Territoriales - Section 4 Article L2121-27-1 :

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale.

Les modalités d'application du présent article sont définies par le règlement intérieur du conseil municipal.

« AUBIAC COEUR et COTEAUX »

Voilà huit mois que David Bos Moré a intégré l'équipe, cette période favorable à la compréhension du fonctionnement du Conseil Municipal lui permet avec un éclairage averti de continuer à s'imprégner des valeurs qui nous guident pour le futur d'Aubiac.

Croyez bien, nous sommes toujours attentifs et soucieux pour l'avenir de la commune. Au printemps la nature se développe et laisse apparaître ce que nous ne soupçonnons pas et dont certains profitent pleinement.

En suivant, l'été approche, les départs en vacances également, c'est donc de manière très chaleureuse que nous vous souhaitons des séjours très agréables, tout en vous donnant rendez-vous à l'automne vers des moments tout autant chaleureux.

La Liste « Aubiac Cœur et Coteaux »

« POURSUIVONS ENSEMBLE L'AVENIR D'AUBIAC »

Chères Aubiacaises et chers aubiacaïs, voici arrivée la dernière ligne droite de notre mandat.

6 années de rencontres avec vous les Aubiacaïs, 6 années d'écoute et de travail afin d'apporter le meilleur à l'ensemble de la population. Ceci a parfois été difficile, mais ensemble nous sommes arrivés aux objectifs fixés, voire ... dépassés pour certains projets.

Depuis le début de ce mandat en 2020, notre équipe municipale a eu à cœur de travailler pour faire de notre commune un lieu où il fait bon vivre. Nous avons voulu relever ensemble de nombreux défis et continuer à faire évoluer notre village dans un esprit de solidarité, de respect et de convivialité.

L'ensemble des classes de l'école a été rénovée pour un meilleur confort des élèves et des enseignants, et pour une gestion plus durable. Le sol de la cour a été refait et un espace « oasis » créé. Un architecte est en cours de recrutement pour travailler sur l'école de demain (création d'un nouveau restaurant scolaire et d'un espace périscolaire plus adapté).

L'école ne peut vivre que s'il y a des élèves ! C'est pour cela que nous avons créé un lotissement communal de 15 lots et qu'à l'occasion de la révision du PLUID, nous avons demandé le maintien quasi-total de tous les terrains constructibles.

La voirie est suivie de très près par vos élus. Et ça marche ! La traversée du bourg est embellie et sécurisée. Suite aux orages importants du 19 mai dernier, nous avons pu constater que le curage des fossés a été efficace. Bien entendu, des points sont encore à améliorer (comme réduire la vitesse sur nos routes) mais nous y sommes sensibles et nous progressons.

Le tissu associatif Aubiacaïs est très important et nous le soutenons. Ce lien social est primordial.

Après plusieurs années de travail, d'optimisation, de planification et de persévérance, nous sommes heureux de voir que plusieurs de nos projets, longtemps en cours de développement, se concrétisent. Les différentes réalisations telles que la traversée du bourg, la zone nature détente, le pourtour de la salle polyvalente, la future nouvelle mairie... sont là pour en attester.

Nous avons pu réaliser tous ces projets avec un budget sain et équilibré. Un grand merci à tous les élus qui se sont battus pour aller chercher des subventions.

Nous restons bien entendu à votre écoute et nous vous souhaitons un bel été.

La liste « Poursuivons ensemble l'Avenir d'Aubiac »



C'EST OBLIGATOIRE

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

Pour vos colis, recommandés, affranchissements,...
Pensez à votre AGENCE POSTALE COMMUNALE !!!

Lundi de 15h à 18h - Mardi, Mercredi, Jeudi de 10 h à 13h, Vendredi de 14h à 17h.



AGENCE POSTALE COMMUNALE



Panneau Pocket
TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT
L'APPLICATION

Les élections municipales auront lieu en **Mars 2026**. Les dates nous seront communiquées par le Ministère de l'Intérieur au moins 3 mois avant.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le scrutin est proportionnel, de liste, à deux tours avec prime majoritaire accordée à la liste arrivée en tête.

Au **premier tour**, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés, en fonction du nombre de suffrage obtenus.

Si aucune liste n'obtient la majorité absolue, un second tour est organisé.

Lors du **second tour**, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent connaître des modifications, notamment par fusion avec d'autres listes pouvant se maintenir ou fusionner. Les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10%. La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour.

Les Aubiacaises et les Aubiacais ont du TALENT !

Dans cette rubrique, nous vous présenterons dans chaque Bulletin Municipal une Aubiacaise ou un Aubiacais ayant un talent exceptionnel, quel que soit le domaine : dessin, sculpture, danse, sport, théâtre, musique, chant, écriture, cuisine, jardinage, engagement humanitaire, implication territoriale ...

Médaillés aubiacais à l'honneur

Roland Schmittlin (ci contre) a reçu la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif lors de la cérémonie des vœux de la municipalité.

Depuis 1960, date de son premier engagement associatif, Roland n'a cessé d'y consacrer de son temps.

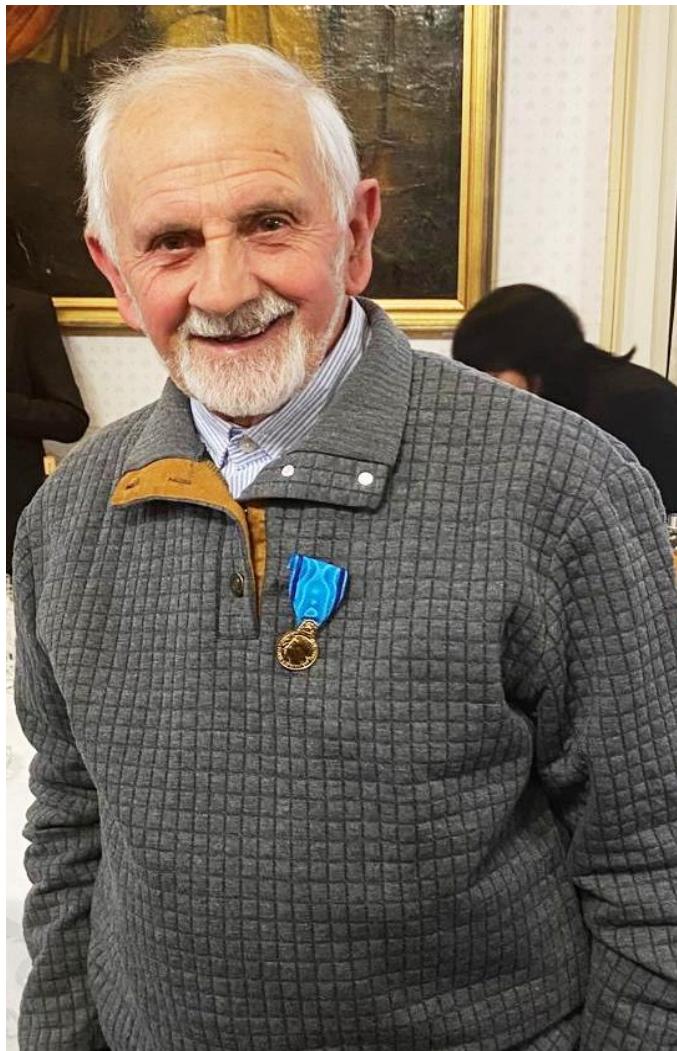
Cette distinction récompense un homme toujours disponibilité, discret, humble et efficace.

Depuis plus de 63 ans il ne compte pas son temps pour aider les associations Aubiacaises.

Concernant **Stéphane Schmittlin** (*photo ci-dessous*), son fils, cette distinction est la reconnaissance de l'engagement bénévole de Stéphane.

Depuis plus de 18 ans il consacre son temps au sein des différentes associations : société de chasse, Loisirs Culture, Tourisme, conseiller municipal en charge des relations avec les associations.

Roland et Stéphane sont deux exemples de ce qu'est le bénévolat Qu'ils soient sincèrement félicités et remerciés.



Ci contre :

Remise de la médaille d'honneur régionale, départementale communale par monsieur le Sous-préfet à **Jean-Marc Causse** pour 30 ans d'engagement public, à la demande et en présence de Madame la Sénatrice Christine DOSSAT-BONFANTI.